

HEINRICH BÖLL STIFTUNG  
AFRIQUE DU NORD RABAT  
شمال إفريقيا الرباط

DE LA **COP21** A LA **COP22**  
BILAN ET PERSPECTIVES  
POUR LE **MAROC**





 **HEINRICH BÖLL STIFTUNG**  
**AFRIQUE DU NORD RABAT**  
شمال إفريقيا الرباط

DE LA **COP21** A LA **COP22**  
BILAN ET PERSPECTIVES  
POUR LE **MAROC**

**Dr. Meriem Houzir**  
**Juin 2017**





## ■ Préface

---

La 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP21) à Paris en 2015 était une COP très importante, si ce n'est pas une des plus importantes de ces dernières années : l'adaptation de l'Accord de Paris sur le climat a fait surgir l'espoir universel de réussir un reversement du réchauffement du climat. Jusqu'à présent 131 pays ont ratifiés l'Accord de Paris. Par conséquent, la COP22 qui s'est tenue à Marrakech au Maroc en novembre 2016 – la COP « de l'action » - visait les accords concrets de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le Maroc se positionne depuis plusieurs années comme précurseur dans les politiques des énergies renouvelables et dans la lutte contre le changement climatique, et ce avec une envergure globale mais surtout africaine. La COP22 était aussi la « COP Africaine », où le Maroc a pu accentuer son rôle Pionnier en politiques énergétiques.

Six mois depuis cet événement de grande envergure, la Heinrich-Böll-Stiftung Afrique du Nord Rabat (hbs) a décidé de dresser un premier bilan des résultats et avancées de la COP22 dans la lutte contre le changement climatique. Ce bilan présente l'ensemble des décisions prises à l'occasion de la COP22 - avec une envergure globale, régionale et marocaine - et pourrait servir aux acteurs comme source de vérification si on est sur le bon chemin dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ce papier se voit aussi comme une invitation aux leaders, aux décideurs, aux représentant(e)s du secteur privé et de la société civile de la communauté internationale et au Maroc à un moment de réflexion sur les acquis de ce sommet international. Nous remercions l'ingénieur-écologue Dr. Meriem Houzir, experte en développement durable, pour son analyse, qui se base sur la lecture des textes et des interviews individuelles.

**Dr. Dorothea Rischewski**  
**Directrice**  
Fondation Heinrich Böll  
Afrique du Nord - RABAT  
Juin 2017



<b>LISTE DES ENCADRES</b>	<b>  8</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>  8</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>  10</b>
<b>II. LES PRINCIPAUX RESULTATS DE LA COP22</b>	<b>  12</b>
1. Un processus de négociation très dynamique	13
2. Initiatives et décisions autour des enjeux de négociation climatique	14
3. Finance climat: une question cruciale	16
4. Des avancées autour des thématiques clés	17
5. Un bilan général mitigé	19
<b>III. CHALLENGES ET OPPORTUNITES D'IMPLEMENTATION DE L'ACCORD DE PARIS ET DES DECISIONS DE MARRAKECH POUR LE MAROC</b>	<b>  20</b>
1. Sensibilisation et mobilisation de la société marocaine	20
1.1. Société civile: Création de la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique	20
1.2. Mobilisation des médias: Radio Climat, une première en matière de radio associative au Maroc	21
1.3. Les territoires comme acteur de mise en œuvre de la politique climatique marocaine	23
1.4. La dynamique des jeunes: un enjeu autant pour le Maroc qu'à l'international	23
1.5. L'approche genre comme priorité de l'action climatique	24
2. Promotion et plaidoyer autour de la NDC du Maroc	24
2.1. Un pays modèle en terme d'atténuation	25
2.2. Des mesures d'adaptation ambitieuses	25
3. Partage de l'expérience marocaine en terme d'intégration du changement climatique dans les politiques publiques	26
3.1. Le secteur de l'énergie	26
3.2. Le secteur de l'eau	26
3.3. Le secteur de l'agriculture	28
3.4. Le secteur de la pêche	28
4. Mobilisation de nouveaux fonds pour le climat	29
5. Le renforcement des capacités: un axe primordial	30
6. Le Maroc hub africain	31
<b>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>  34</b>
1. Mener une réflexion plus en amont des enjeux et priorités climatiques nationaux	34
2. Harmoniser avec les agendas internationaux, notamment l'agenda 2030 et l'agenda climatique	34
3. Consolider la complémentarité des actions entre les différents acteurs	25
4. Concrétiser la mise en œuvre des projets du plan d'Investissement vert à travers la maîtrise des mécanismes de la finance climat	35
5. Sur le plan diplomatique, mettre en place une stratégie post COP22	36
<b>ANNEXE 1: ARTICULATION ENTRE L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET CELUI SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>  37</b>

## ■ Liste des encadrés

<b>Encadré 1.</b> Les différentes rencontres de la société civile en préparation à la COP22	<b>21</b>
<b>Encadré 2.</b> Les quatre précop régionales organisées en 2016	<b>22</b>
<b>Encadré 3.</b> Participation des jeunes dans la perspective de la COP22	<b>23</b>
<b>Encadré 4.</b> L'espace genre et climat a accueilli les collations et ONG suivantes	<b>24</b>
<b>Encadré 5.</b> Activités de renforcements de capacités organisées par le4C	<b>31</b>

## ■ Liste des abréviations

<b>ADA</b>	Agence pour le Développement Agricole
<b>AND</b>	Autorité Nationale Désignée
<b>AFAT</b>	Agriculture, de la Forêt et Autres Utilisations des Terres
<b>ARLEM</b>	Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>CBIT</b>	Capacity-building Initiative for Transparency
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CMA</b>	Réunion des Parties à l'Accord de Paris
<b>CMJC</b>	Coalition Marocaine pour la Justice Climatique
<b>CMP</b>	Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
<b>CNA</b>	Cours Normal des Affaires
<b>CNDH</b>	Conseil National des Droits de l'Homme
<b>COP</b>	Conférence of Parties (Conférences des Parties)
<b>ComEx</b>	Comité Exécutif
<b>COY</b>	Conference of Youth
<b>CPRC</b>	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
<b>CVF</b>	Climate Vulnerable Forum
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>GCF</b>	Green Climate Fund
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GFEI</b>	Global Fuel Economy Initiative
<b>GIEC</b>	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat
<b>INCCETT 4CB</b>	Réseau des centres internationaux d'excellence sur le changement climatique et des think tanks pour le renforcement des capacités
<b>MICA</b>	Fonds d'investissement de Marrakech pour l'adaptation
<b>Mt éq-CO2</b>	Mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone





<b>NAZCA</b>	Non-State Actor Zone for Climate Action
<b>NDC</b>	Contribution déterminée Nationale (Nationally Determined Contribution)
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PEID</b>	Petits États insulaires en développement
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PMV</b>	Plan Maroc Vert
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>RAEDD</b>	Réseau Africain pour l'Éducation au Développement Durable
<b>SBI</b>	Organe subsidiaire de mise en œuvre
<b>SBSTA</b>	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
<b>WGC</b>	Women and Gender Constituency
<b>WIM</b>	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
<b>WLP</b>	Women's Learning Partnership for Rights, Development and Peace
<b>4C Maroc</b>	Centre de compétences sur les changements climatiques

## I. Introduction

La 22<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP22) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue du 07 au 19 novembre 2016 à Marrakech avec la participation d'une diversité d'acteurs représentant les Parties à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto, les Organisations Intergouvernementales et les acteurs non-étatiques, ainsi que les organisations du système des Nations Unies et les médias.

L'objectif de la Conférence était de discuter des questions relatives à l'entrée en vigueur et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015 à Paris lors de la COP21. Cet accord historique a été ratifié par 131 parties parmi les 197 de la CCNUCC, en date du 13 février 2017. La COP21 avait été l'occasion pour les participants de se mettre d'accord sur un consensus visant à réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) à l'origine du réchauffement climatique et à maintenir la température globale de la planète en dessous de 2 °C, niveau de température jugé maximum pour pouvoir prévenir d'importantes catastrophes naturelles dans le futur.

La mise en œuvre de ces décisions a été l'enjeu majeur de la COP22, et ce à travers la mise en place des mécanismes nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'ambition de la COP22 a été de contribuer à l'adoption des procédures et mécanismes d'opérationnalisation de l'Accord de Paris, et l'adoption d'un plan d'action pour la période pré-2020 en termes d'atténuation, d'adaptation, de financement, de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de transparence, en particulier en faveur des pays les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

La COP22 englobait la 22<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP12) et, avec l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1). Par ailleurs, trois organes subsidiaires se sont également réunis, pour les 45<sup>ème</sup> sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 45) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 45), et pour la deuxième partie de la première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (APA 1-2).

Le Roi Mohammed VI a présidé le 15 Novembre 2016 la cérémonie d'ouverture de la COP22, accompagné du secrétaire général de l'ONU, de la secrétaire exécutive de la CCNUCC, et du ministre des affaires étrangères marocain. Le segment conjoint de haut niveau dans le cadre de la COP, de la CMP et de la CMA1 a rassemblé plus de 70 Chefs d'État et de gouvernement, rejoignant des ministres et chefs de délégations pour stimuler la volonté politique. Les décisions adoptées et les initiatives lancées au cours de ces sessions ont permis de renforcer l'esprit des Parties, mobilisées et unies pour accélérer la mise en place d'une action climatique mondiale et irréversible.

Le choix du Maroc comme pays organisateur est loin d'être anodin, mais bien un acte délibéré, vu que c'est un pays nord africain jouissant d'une position géostratégique idéale, d'autant plus que cette COP22 était tournée davantage vers l'Afrique qui se veut acteur décisionnel dans cette conférence. Ainsi, en marge de la COP 22, s'est tenu le premier sommet africain de l'action le 16 novembre 2016. Ce Sommet, qui a connu la participation de chefs d'Etat, de gouvernement et de délégations de pas moins de 50 pays africains qui voulaient défendre les revendications du continent, notamment en ce qui concerne la finance climat et le transfert des technologies, a été couronné par l'adoption de la Déclaration du 1<sup>er</sup> Sommet africain de l'action en faveur d'une co-émergence continentale.



En outre, étant portée sur la mise en place d'actions concrètes pour une efficacité climatique et une adaptation de la rentabilité économique en conséquence, la COP22 met en avant la politique environnementale et climatique du Maroc lequel, grâce à son emplacement géographique, constitue la meilleure interface pour relever les défis du continent africain: celui-ci connaît des conditions des plus vulnérables mais il est aussi porteur des opportunités les plus concrètes actuellement. Dans ce cadre, la COP22 est une occasion pour le Maroc de réaffirmer sa vision africaine à travers sa position stratégique de carrefour Nord-Sud et d'acteur central de la coopération Sud-Sud.

L'organisation de la COP22 au Maroc vient également couronner le grand intérêt que l'Etat marocain accorde, depuis des années maintenant, aux questions climatiques et leur place dans les stratégies et politiques de développement menées par l'Etat (Plan Maroc vert, stratégie énergétique, politique forestière,...) mais aussi par les acteurs non étatiques marocains (entreprises, société civile, collectivités territoriales). Il est ainsi important à noter que l'engagement du Maroc pour la lutte contre le réchauffement climatique ne date pas de sa désignation pour la présidence de la COP22 mais est le fruit d'une stratégie de longue date ; en témoignent tous les projets de développement durable engagés par le pays, le premier à citer est le plus grand complexe solaire au monde, le complexe NOOR situé à la ville de Ouarzazate.

Enfin, la vision du Maroc sur les questions de lutte contre le changement climatique porte sur l'échelle nationale et internationale. Ainsi en réduisant lui même sa dépendance énergétique, il renforce sa position d'acteur incontournable de la transition énergétique en tant que pays de référence et pionnier en la matière en Afrique et un pays reconnu sur la scène internationale pour son engagement en matière de développement durable.

La présente publication vise à présenter les principaux résultats de la COP22 et étayer les challenges et les opportunités d'implémentation de l'Accord de Paris et des décisions de Marrakech pour le Maroc.

## ■ II. Les principaux résultats de la COP22

Loin d'être parfait, l'Accord de Paris constitue cependant une avancée décisive dans l'histoire des négociations internationales sur les changements climatiques, laquelle ouvre une ère nouvelle pour la gouvernance climatique mondiale, la dotant du potentiel nécessaire pour la mise en place d'un régime climatique plus effectif. Il ouvre par ailleurs la voie à un agenda centré sur l'appui à la mise en œuvre accélérée des actions climatiques à tous les niveaux: international, régional et national, lequel doit être mis en cohérence avec la mise en œuvre de l'agenda de développement pour l'après 2015.

L'Accord de Paris devant entrer en vigueur au plus tard en 2020 s'est consolidé avec l'adoption de décisions complémentaires destinées d'une part, à poursuivre son élaboration par le développement de programmes de travail, modalités, règles et procédures nécessaires à son entrée en vigueur et à sa mise en œuvre par les Parties et d'autre part, à accélérer la mise en œuvre des actions climatiques ambitieuses avant 2020.

Les décisions adoptées et les initiatives lancées au cours des différentes sessions de la COP22 à Marrakech ont permis de renforcer l'esprit des Parties, mobilisées et unies pour accélérer la mise en place d'une action climatique mondiale et irréversible.

Avec l'atteinte du ratio 55 pays émettant plus que 55% des émissions mondiales, l'Accord de Paris a surpris tout le monde avec son entrée en vigueur plus tôt que prévu, et ce le 4 novembre 2016, à la veille de la COP22. Ceci a donné lieu à la tenue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA1).

A Marrakech, les Parties ont adopté 35 décisions, dont 25 dans le cadre de la COP, 8 dans celui de la CMP, et 2 dans celui de la CMA1, qui, entre autres:

- *définissent des directives pour mener à bien le programme de travail prévu par l'Accord de Paris et mettent le Fonds pour l'adaptation au service de l'Accord de Paris.*
- *progressent les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la CMA.*
- *adoptent le cadre de référence pour le Comité de Paris sur le Renforcement des Capacités (CPRC).*
- *approuvent le programme de travail quinquennal du Comité Exécutif (ComEx) du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (WIM). La création d'une équipe chargée de formuler des recommandations pour une approche intégrée de la prévention et de la réduction des déplacements humains a également été approuvée par le Comité exécutif.*
- *offrent des orientations supplémentaires sur l'examen du WIM.*
- *adoptent de nouveaux axes dans le cadre du plan de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique qui seront entrepris par les organes subsidiaires en 2017.*



## 1. Un processus de négociation très dynamique

Selon la CCNUCC, les principaux résultats globaux de la COP22 se présentent comme suit:

- *Des consultations ouvertes et transparentes entre les Parties pendant la pré-COP et la COP22 ont permis l'adoption par les Parties de la Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et le développement durable.*
- *Les pays ont accéléré l'action climatique mondiale contre le changement climatique dans un large éventail de domaines en avançant les objectifs politiques et pratiques de l'Accord historique de Paris sur le changement climatique.*
- *En parallèle, les gouvernements ont fixé l'échéance de 2018 pour terminer le règlement d'opérationnalisation de l'Accord de Paris (autrement appelé Facilitative dialogue 2018).*
- *Le Maroc a eu pour mandat de mener, avec la présidence montante du Fidji des consultations inclusives en 2017 pour identifier les modalités de la tenue du Dialogue de Facilitation de 2018. Ce dialogue, qui coïncidera avec la publication du rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sur les 1.5°C, représente un moment décisif dans l'évaluation de l'effort global de la communauté internationale dans sa lutte pour limiter la hausse des températures à 2°C, voir 1,5°C.*
- *L'action internationale jusqu'en 2020 a été renforcée par les Parties qui ont insisté sur la ratification et l'application de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, que l'Australie a ratifié pendant la COP22.*
- *La mise en œuvre des plans d'action climat a également été stimulée par le lancement du **Partenariat autour des Contributions Déterminées au niveaux National** (NDC selon le sigle en anglais) ; une coalition de pays en développement et développés et d'institutions internationales qui collaborent dans le but de s'assurer que les pays reçoivent le soutien technique et financier dont ils ont besoin pour atteindre rapidement leurs objectifs en matière de climat et de développement durable.*
- *le **Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale** en faveur du climat pour la période 2017-2020 et l'initiative «Pathway to 2050». Les Championnes de haut niveau pour le climat ont lancé ce partenariat afin de fournir une feuille de route solide sur la manière dont le processus de la CCNUCC catalysera et appuiera l'action climatique par les Parties et les parties prenantes non Parties au cours de la période 2017-2020, donnant ainsi effet aux arrangements existants convenus par les Parties à la COP21.*
- *Les entreprises, les investisseurs, les villes et les gouvernements locaux ont également formulé de nouveaux engagements en matière de changement climatique.*
- *Plusieurs pays, dont le Canada, l'Allemagne, le Mexique et les États-Unis, ont annoncé leurs ambitieuses stratégies climatiques d'ici à 2050, conformément à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris d'atteindre la neutralité climatique dans la seconde moitié du siècle.*
- *Enfin, parmi les nombreuses nouvelles annonces figurent des mesures de soutien de plusieurs milliards de dollars US pour les technologies propres, le renforcement des capacités pour rendre compte des plans d'action sur le climat, et des initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau dans les pays en développement.*

## 2. Initiatives et décisions autour des enjeux de négociation climatique

Tout au long du processus de négociation, les gouvernements ont fait des progrès dans des domaines clés de l'action climatique, dont les financements en faveur du climat, la question des Pertes et préjudices, l'adaptation, le renforcement des capacités, la technologie et les questions relatives au genre, dont voici un aperçu:

**Atténuation:** Le Climate Vulnerable Forum (CVF) s'est engagé à prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et conduire à une transformation de nos modes de vie vers 100% d'énergie renouvelable.

Les autres décisions prises: adopter les principes de base sur les caractéristiques des NDCs et préciser celles qui seront capable d'assurer la flexibilité pour les pays en développement et lancer le registre public des NDC. Néanmoins, beaucoup de divergences demeurent.

**Adaptation:** Parmi les principaux résultats obtenus pour le volet adaptation fut celle d'adopter les nouveaux axes du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pour 2017 - 2019.

Des résultats ont partiellement été obtenus notamment: adopter des directives sur la communication des pays sur l'adaptation, et préciser celles qui seront capable d'assurer la flexibilité pour les pays en développement ; faire le suivi sur le Dialogue de l'Agriculture, introduit à Durban en 2011 (COP17) ; appuyer et renforcer le Comité de l'Adaptation pour qu'il prenne en charge les nouvelles missions définies par l'Accord de Paris.

**Pertes et préjudices:** Un nouveau cadre quinquennal au sein du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices<sup>1</sup> traitera des impacts qui ne sont pas pris en compte par l'adaptation planifiée, y compris le déplacement, les migrations et la mobilité humaine ainsi que la gestion globale des risques.

La création d'une équipe chargée de formuler des recommandations pour une approche intégrée de la prévention et de la réduction des déplacements humains a également été approuvée par le Comité exécutif.

Les autres décisions de la COP22: Valider le premier examen du WIM et adoption d'un cadre de base du programme de travail quinquennal ; Approuver la création par le ComEx d'une équipe chargée de formuler des recommandations relatives à une approche intégrée pour prévenir et réduire les déplacements humains.

**Renforcement des capacités:** Le mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités a été validé et le comité a été établi (incluant le Maroc). Le programme de travail du Mécanisme de renforcement de capacités pour 2016-2020 a également été lancé.

Les termes de référence du troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités pour les pays en développement ont été adoptés.

Un financement de 50 millions de dollars US a été annoncé en faveur de Capacity-Building Initiative for Transparency (CBIT) afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement pour répondre aux

---

1 [http://unfccc.int/adaptation/groups\\_committees/loss\\_and\\_damage\\_executive\\_committee/items/7543.php](http://unfccc.int/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/items/7543.php)



exigences de transparence renforcées énoncées dans l'Accord de Paris.

La création du réseau des Centres Internationaux d'Excellence sur le Changement Climatique et des Think Tanks pour le Renforcement des Capacités (INCCETT 4CB) a été annoncée pour promouvoir les efforts de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

**Transfert de Technologie:** Au cours de la COP22, les gouvernements ont appris qu'en 2016, plus de 30 projets de réduction des émissions avec des objectifs de transfert de technologie ont été approuvés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), bénéficiant de 188,7 millions de dollars US en financement du FEM et 5,9 milliards de dollars US de cofinancement.

Une 2<sup>ème</sup> décision de la COP22 a été de généraliser une approche orientée vers la mise en œuvre (passer des Technology Need Assessments aux Technology Action Plans) et établir une synergie institutionnelle et opérationnelle entre le Mécanisme Financier et le Mécanisme Technologique

**Information et sensibilisation:** La deuxième version du portail des Acteurs Non Etatiques pour l'Action Climatique (NAZCA 2.0) a été annoncée lors de la journée du 17 novembre 2016. Le portail NAZCA 2.0 pour l'action climatique enregistre désormais plus de 12 000 actions et est capable de faire un suivi des progrès réalisés pour chaque engagement. Ce portail comprend:

- *Les villes de 118 pays, qui représentent 10,2% de la population mondiale et 211 régions de 31 pays, qui représentent 12,3% de la population mondiale.*
- *2 138 entreprises de 145 pays représentant un chiffre d'affaires de 36,6 mille milliards de dollars US. Le revenu total équivaut approximativement au Produit Intérieur Brut (PIB) des États-Unis, de la Chine, du Japon, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.*
- *16 des 20 plus grandes banques, qui représentent 1,7 mille milliards de dollars US en capitalisation boursière.*
- *26 collèges et universités dont les dotations totalisent 22,7 mille milliards de dollars US.*

**Questions du genre et des peuples autochtones:** En ce qui concerne la question du genre et du climat, le 2<sup>ème</sup> programme biennal de travail de Lima a été adopté. Quinze ans après la première décision sur la question des femmes et du genre<sup>2</sup> dans le cadre de la CCNUCC à la COP7 Marrakech, les gouvernements ont franchi une nouvelle étape importante vers la réalisation de leurs objectifs en matière d'égalité des sexes et de politique climatique sensible au genre en acceptant un programme de travail élargi qui comprend, entre autres, la société civile et les entreprises.

Pour les peuples autochtones et les communautés locales, des travaux ont été lancés pour mettre en place une plateforme de partage d'informations et de dialogue.

---

2 [http://unfccc.int/gender\\_and\\_climate\\_change/items/7516.php](http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php)

### 3. Finance climat: une question cruciale

En 2009, à l'issue de la conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de Copenhague au Danemark (COP15), les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars US par an d'ici à 2020 afin d'aider financièrement les pays en développement à réduire leurs émissions et à s'adapter aux impacts du changement climatique. En 2010 à Cancun au Mexique (COP16), la communauté internationale décide de créer le Fonds Vert pour le Climat («Green Climate Fund» ou GCF pour son appellation en anglais) comme une des entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC<sup>3</sup>. Le GCF est opérationnel depuis 2015 et devrait s'imposer comme le principal mécanisme financier multilatéral destiné à soutenir les mesures en faveur du climat dans les pays en développement.

Le GCF s'est engagé à consacrer 50% de son financement à l'adaptation, dont 50% seront dépensés dans les Pays les Moins Avancés (PMA), les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et les États africains. Il n'y a pas de plafond pour l'allocation maximum par pays, cependant le Comité d'administration a souligné l'importance de l'équilibre géographique.

La COP22 a fait l'objet de plusieurs annonces et décisions concernant la finance climat:

- *Les pays ont promis plus de **81 millions de dollars US** au Fonds pour l'adaptation, dépassant ainsi son objectif pour l'année.*
- *Annonce de la feuille de route pour mobiliser les 100 milliards de dollars US d'ici 2020 avec une contribution substantielle de financements publics.*
- *Encourager la diversification des arrangements financiers dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Examen du Mécanisme Financier.*
- *Les pays se sont engagés à verser plus de 23 millions de dollars US au Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN, selon le site en anglais), qui soutient les pays en développement en matière de développement et transfert des technologies climatiques.*
- *Décision du GCF d'allouer 3 millions de dollars US aux pays les moins avancés pour élaborer des plans d'adaptation à l'échelle nationale. Le GCF a annoncé l'approbation des deux premières propositions de formulation de plans nationaux d'adaptation<sup>4</sup>. Il est attendu que 20 autres propositions de pays soient bientôt approuvées, bénéficiant chacune d'un maximum de 3 millions de dollars US.*
- *Globalement, le GCF est sur la voie de l'approbation de 2,5 milliards de dollars US à allouer aux projets.*
- *Le processus visant à identifier les informations à fournir conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris (communications biennales des pays développés relatives à la fourniture de ressources financières) a été engagé.*
- *Création du Fonds d'investissement de Marrakech pour l'adaptation (**MICA**, selon son sigle en anglais): Le premier véhicule d'investissement privé en adaptation et en résilience, MICA est un fonds de financement*

---

3 Source : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9355.pdf>

4 Pour le Libéria hauteur de 2,2 millions de dollars US et pour le Népal à hauteur de 2,9 millions de dollars US.





*mixte de 500 millions de dollars US combinant des financements concessionnels et des investissements.*

- *Validation du cadre de référence du troisième examen du Fonds pour l'adaptation sous le protocole de Kyoto et augmentation de la part des financements d'adaptation passant de 12,5% à 24% en 2020.*
- *Augmentation de plus de 50% de l'engagement des finances publiques pour les pays vulnérables, financements publics aux pays en développement et vulnérables.*
- *Le FEM: 47 projets approuvés, totalisant 390 millions de dollars US pour l'atténuation et mobilisant près de 4 milliards de dollars US, sans compter les projets liés aux obligations de la Convention. Pour l'adaptation, un total de 87 millions de dollars US pour 13 projets, mobilisant 332 millions de dollars US de cofinancement.*
- *Adoption d'une version actualisée de l'échelle des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le budget principal de la CCNUCC au titre de l'exercice 2016-2017.*
- *La création du Prix international Mohammed VI pour le climat et le développement durable doté d'1 million de dollars US.*

Cependant, malgré les résultats obtenus lors de la COP22, la Finance Climatique, en particulier pour l'adaptation, devrait être l'élément moteur des travaux de substance pour les années à venir.

#### 4. Des avancées autour des thématiques clés

L'événement de haut niveau sur l'action mondiale pour le climat de la COP22 est venu couronner l'aboutissement d'une série d'événements thématiques qui ont mis les projecteurs sur la dynamique autour de huit domaines clés: l'énergie, l'agriculture, l'eau, les forêts, les océans, les transports, les villes et établissements humains et les entreprises et l'industrie.

**L'énergie:** Le **Partenariat mondial de Marrakech pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique** a été lancé pour consolider les résultats de la COP21 et de la COP22 en ce qui concerne le secteur énergétique et accélérer la transition vers des systèmes globaux d'énergie propre grâce au partage d'informations, à davantage de financements et de transparence et à l'identification d'éléments moteurs de politiques publiques.

**L'Initiative pour l'énergie renouvelable des îles:** Les Maldives collaboreront avec l'Agence internationale des énergies renouvelables pour accroître l'élan politique qui sous-tend l'amplification rapide des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les petits États insulaires en développement.

**L'agriculture:** Le lancement du **Cadre mondial sur la pénurie d'eau** aide les pays à intégrer le changement climatique et l'utilisation durable de l'eau dans les politiques des secteurs agricoles et le dialogue intersectoriel.

130 maires de villes du monde entier ont signé le **Pacte de Milan** sur les politiques alimentaires urbaines, qui appelle à des systèmes alimentaires durables qui favorisent l'accès à des aliments sains pour les citoyens, la protection de la biodiversité et la réduction des déchets alimentaires.

**L'eau:** L'eau a fait sa grande entrée dans les COP, avec les suites de **l'initiative Climateiswater**, où le Partenariat français pour l'Eau a joué un grand rôle. Certains participants ont regretté que la thématique traitée ne relie pas assez l'eau et le réchauffement, et reste trop dans une approche classique.

Par ailleurs, les trois alliances pour les bassins, les mégalo-poles et les entreprises, créées à la COP21 à Paris et fortement engagées dans l'action sur l'eau et le climat, qui représentent aujourd'hui plus de 450 organisations au travers du monde, ont signé un engagement commun à mobiliser conjointement leurs partenaires, à identifier et diffuser les bonnes pratiques et à soutenir le développement de nouveaux projets.

**Les Forêts:** Le gouvernement indonésien a annoncé qu'il est en train de mettre en œuvre un moratoire sur la conservation des tourbières encore intactes et qui contiennent d'importants stocks de carbone. La Colombie a annoncé son plan de fermer la frontière forestière, élément clé d'un futur post-conflit. Les efforts portent notamment sur le développement des terres non forestières, la mise en œuvre d'une réforme foncière solide et le placement de vastes étendues de forêt sous le contrôle des peuples autochtones.

Un nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et Google a créé "CollectEarth", un outil open source qui permet d'accéder à de vastes collections d'images satellitaires gratuites et à haute résolution et de cloud computing.

**Les Océans:** Le Royaume du Maroc a annoncé son Initiative **Ceinture Bleue** qui vise à construire la résilience des communautés côtières et à promouvoir une pêche et une aquaculture durables conformément aux attentes de l'Objectif 14 de développement durable (ODD).

Les partenaires de la COP22 pour l'action sur les océans ont publié une feuille de route stratégique pour des mesures en faveur des océans et du climat de 2016 à 2021, qui propose une vision de l'action sur les océans et le climat au cours des cinq prochaines années pour six océans.

**Le Transport:** La **Global Fuel Economy Initiative** (GFEI), qui soutient 40 pays supplémentaires dans la réalisation des bénéfices financiers et de CO<sub>2</sub> provenant de l'efficacité accrue des carburants pour véhicules.

Le *Air port Carbon Accreditation Scheme* compte désormais 173 aéroports certifiés dans le monde, dont 26 aéroports déjà neutres en carbone. 36% des passagers passent maintenant par un aéroport certifié.

L'initiative **Mobilise Your City** a obtenu un financement de 35 millions d'euros au cours des 12 derniers mois et saisit l'occasion de la COP22 pour annoncer la mise en place de Plans de mobilité urbaine durable au Maroc et au Cameroun.

**Les villes:** Les villes, les communes et les régions entraînent des répercussions importantes par la mise en œuvre de leurs engagements en matière de climat, en agissant localement et en formant des partenariats à l'échelle mondiale. Grâce à des initiatives telles que la Convention mondiale des maires, les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle clé pour combler le fossé entre les engagements climatiques des gouvernements et l'accord de Paris, qui vise à maintenir la hausse des températures bien en-deçà de 2°C.

Le Comité européen des Régions (CdR) a exposé son point de vue sur les négociations sur le climat de la COP22, dans son avis intitulé «Concrétiser l'accord mondial sur le climat – une approche territoriale de la COP 22 à Marrakech», élaboré par Francesco Pigliaru, président de la région de Sardaigne et président de la commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie du CdR.



En outre, le CdR et l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) ont co-organisé dans le cadre de la COP22 plusieurs manifestations telles que le **Sommet des élus locaux pour le climat**, et la **Convention des maires**, laquelle est soutenue par de nombreux membres du CdR qui mettent en avant l'engagement de leurs villes et régions à appliquer leurs plans d'action pour le climat. Un nouvel outil d'évaluation présenté au cours de l'événement sur la résilience permettra d'établir des rapports qualitatifs normalisés à la Convention mondiale des maires sur les engagements relatifs à l'adaptation.

## 5. Un bilan général mitigé

Concernant le suivi de la COP22 et les négociations officielles, force est de constater que pour une COP censée être une Cop de l'Action nous relevons:

- *Les thèmes prioritaires tels que l'agriculture et l'eau ont été renvoyés à des échéances non définies.*
- *Aucune mesure concrète pour le lien entre la justice climatique et la justice sociale n'a été prise.*
- *Aucune mesure contraignante n'a été prise à l'égard des Etats «climatosceptique» malgré les débats suscités par l'élection de Trump et les risques que font planer les conservateurs pollueurs sur l'application de l'Accord de Paris.*
- *Aucune mesure pour appuyer l'éducation à la transition.*
- *Aucune mesure pour la protection des migrants et réfugiés climatiques n'a été envisagée.*

### ■ III. Challenges et opportunités d'implémentation de l'accord de Paris et des décisions de Marrakech pour le Maroc

La contribution du Maroc à la COP21 et la présidence ainsi que l'organisation de la COP22 ont représentées de véritables opportunités pour le pays aussi bien au niveau national que sur le plan international notamment à travers la sensibilisation et la mobilisation de la société marocaine, la promotion et plaidoyer autour de la NDC du Maroc, le partage de l'expérience marocaine en terme d'intégration du changement climatique dans les politiques publiques, la mobilisation de nouveaux fonds pour le climat, l'animation d'actions de renforcement des capacités.

Cette dynamique a également été l'occasion pour le Maroc pour jouer le rôle de Hub à l'échelle du continent africain.

#### 1. Sensibilisation et mobilisation de la société marocaine

La COP22, à la fois révélatrice d'initiatives et de talents, a enregistré un franc succès ; résultat non seulement de l'engagement ferme de l'ensemble des parties organisatrices, mais également de la richesse du programme, des rencontres et des expositions et à la forte mobilisation de la société marocaine avant et pendant la conférence.

La COP22 a ainsi contribué à asseoir une prise de conscience de la population marocaine en général, et de la société civile en particulier sur les enjeux environnementaux et climatiques. Elle a également permis aux acteurs non étatiques de se rapprocher et établir des partenariats forts avec la société civile internationale et à agir en faveur des dynamiques structurelles et structurantes durables, qui se projettent dans l'environnement régional et mondial et se prolongent au-delà de la COP22.

Plusieurs activités programmées ont ainsi été réalisées lors de la période précédant la COP22 à savoir: 4 Précop régionales ; 4 activités internationales (dont 3 en Afrique subsaharienne, une au Canada et une dans un pays arabe) ; un séminaire de capitalisation ; deux marches nationales, plusieurs formations au profit de la société civile sur les enjeux des négociations climatiques.

##### 1.1. Société civile: Création de la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique

La dynamique de la société civile marocaine a été un effet marquant pour le Maroc lors de la COP21 et la COP22. Cette dynamique a été marquée, le 7 février 2016, par la création de la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique (CMJC) avec l'adhésion de près de 150 membres. La CMJC a pour la première fois permis d'avoir au sein d'un même groupement des acteurs d'appartenance différente.

La CMJC est composée de quatre piliers fondateurs: la dynamique syndicale, qui mobilise les travailleurs à la question du climat et sur un réflexion autour des questions de transition juste ; la dynamique Femmes, qui cherche à pousser à l'intégration de la question du genre dans les problématiques posées par les changements climatiques ; la dynamique environnementale qui est le moteur de la production et de l'expertise scientifique au niveau des enjeux climatiques ; ainsi que la dynamique internationale, qui permet l'articulation entre la mobilisation de la société civile marocaine et l'international et une mise en perspective globalisée de ces luttes pour une justice sociale et environnementale.

Dans le cadre des préparatifs de la société civile et des mouvements sociaux au Maroc pour la COP22 à Marrakech en novembre 2016, la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique a organisé plusieurs rencontres et débats tout au long de l'année 2016. Des réunions spécifiques (syndicats, jeunes, femmes, environnement...) ont été également organisées pour faciliter l'inclusion des thématiques et problématiques spécifiques.



Ces rencontres ont permis d'atteindre les résultats suivants: une connaissance plus fine de la part des parties prenantes à la Coalition du contenu de l'Accord de Paris et de sa portée juridique, politique, économique, financière et sociale et de ses implications en termes de justice climatique ; une connaissance partagée de l'état d'avancement des chantiers de la Coalition ; l'amorce de la construction d'un plaidoyer autour de positions communes concernant la justice climatique et les termes de l'Accord de Paris ; la définition des objectifs spécifiques, des attentes, et du positionnement de la Coalition vis-à-vis de la COP22 ; la validation d'une stratégie de mobilisation sur la justice climatique à l'échelle locale et nationale, africaine et internationale.

### **Encadré 1. Les différentes rencontres de la société civile en préparation à la COP22**

- *24 Mars 2016: Co-organisation du séminaire international «Evaluation de la COP21 et formulation des positions stratégiques et des points de vue de la Société Civile et des Syndicats» en partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert à Rabat.*
- *17 avril 2016: Organisation d'une rencontre maghrébine sur la thématique «Genre et Justice Climatique au Maghreb» à Casablanca. Cette rencontre s'est clôturée par la rédaction et la diffusion de l'«Appel des femmes du Maghreb pour une justice climatique et un respect de l'environnement».*
- *30 avril 2016: Organisation d'un séminaire national de réflexion à Rabat «De la COP21 à la COP22: évaluation de l'Accord de Paris et enjeux de la COP22».*
- *16 au 20 mai 2016: participation «United Nation Climate Change Conference» à Bonn, Allemagne. En plus d'assurer le suivi des travaux des principales plénières de l'UNFCCC d'intérêt pour la CMJC, les membres de la délégation de la CMJC ont pu réaliser nombre de rencontre avec des acteurs associatifs ainsi que des réseaux engagés sur les thématiques suivantes: peuples autochtones, jeunesse, femmes et genre, mouvement syndical, agriculture et sécurité alimentaire. Ces rencontres ont fait ressortir l'intérêt marqué, des différents réseaux internationaux rencontrés ainsi que des groupes d'observateurs accrédités des activités prévues en amont et pendant la COP22 pour l'action de la CMJC.*

Lors de la COP22, la CMJC a également mobilisé une forte de participation nationale (environ 2000 marocains) et internationale avec la contribution à la prise en charge de 120 participant(e)s internationaux (dont 80 participant(e)s Africains - Afrique de l'Ouest, Australe, Afrique du Sud, Maghreb) représentant plus d'une quarantaine de pays d'Afrique, du Maghreb, du Machrek, de l'Europe, d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord, de l'Océan Indien, etc.

#### **1.2. Mobilisation des médias: Radio Climat, une première en matière de radio associative au Maroc**

«Radio Climat» est issue d'un partenariat entre la CMJC, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), le Forum des Alternatives Maroc (FMAS), l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (AMARC) et l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Radio Climat, dans le cadre des mobilisations de la société civile, a émis tout au long de la COP 22 et fourni de l'information sur l'actualité de l'événement (zones bleue/ verte et espace autogéré) en Arabe, Français, Anglais, Amazigh, grâce à une équipe de 18 journalistes de différents pays de la Méditerranée, du Moyen Orient et d'Afrique, avec une très forte place accordée à la société civile, ainsi qu'aux sujets concernant les femmes et les jeunes ; cette

initiative unique a donné une présence FM sur la fréquence 100.1, couvrant le grand Marrakech, pour la première fois, aux radios associatives au Maroc).

### 1.3. Les territoires comme acteur de mise en œuvre de la politique climatique marocaine

Les territoires ont été mobilisés à travers l'organisation des pré-COP régionales qui ont été une initiative lancée dans l'esprit de mettre en exergue les spécificités climatiques régionales permettant de faire ressortir les vulnérabilités afin de proposer des plans d'action climat régionaux. Ces pré-COP se veulent un moment fondamental de concertation avec les responsables des collectivités territoriales. Des comités locaux ont été mis en place, composés de représentant(e)s de la société civile et des autorités locales, instances et institutions régionales concernées, telles que la Wilaya, le Conseil de la Région, le Conseil de la ville, les Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable (OREDD), les universités, etc.

Quatre pré-COP régionales (Oujda, Laayoune, Casablanca et Marrakech) ont été organisées dont les objectifs généraux sont :

- *Sensibiliser sur les enjeux du Changement Climatique et communiquer autour du processus des COP.*
- *Éduquer à la culture écologique et environnementale et promouvoir le concept de la justice climatique.*
- *Mobiliser pour faire de la COP22 un moment fondamental pour faire entendre les voix de l'Afrique, dans la dynamique internationale.*
- *Élaborer suivant un processus participatif et inclusif un argumentaire en vue de plaider pour la prise en compte de la dimension droits humains dans les approches ;*

Plaider pour la mise en œuvre pratique et urgente de l'Accord de Paris en le rendant contraignant pour les États...

#### **Encadré 2. Les quatre précop régionales organisées en 2016**

- *Pré-COP de Laâyoune, tenue les 19 et 20 octobre sous le signe du «développement en Afrique, face aux défis de durabilité et des changements climatiques».*
- *Pré-COP de Casablanca tenue les 15 et 16 octobre à la faculté de médecine de Casablanca, qui visait, entre autres, à identifier les défis en lien avec les changements climatiques dans la Région Casablanca-Settat afin de les intégrer dans la vision 2030 de cette dernière.*
- *Pré-COP de la région Rabat-Salé-Kénitra organisée les 10 et 11 octobre 2016 sous le thème «Changements climatiques : Responsabilité – Savoir – Action – Education», et qui a constitué une occasion d'impliquer les acteurs locaux et régionaux, collectivités territoriales, associations, secteur privé, médias, universitaires et citoyens à la dynamique nationale qui a accompagné l'organisation de la Cop22.*
- *Pré-COP interrégionale à Oujda, les 23 et 24 juillet 2016, qui avait pour objectif d'élaborer des recommandations et des «engagements climat» pour la Région de l'Oriental.*



#### 1.4. La dynamique des jeunes: un enjeu autant pour le Maroc qu'à l'international

La définition en termes de catégorie d'âge de la jeunesse fait débat, au Maroc comme ailleurs. Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), il s'agit des personnes âgées de 15 à 24 ans. L'UNESCO adopte une position plus flexible en l'étendant jusqu'à 35 ans. Au Maroc, la stratégie nationale intégrée de la jeunesse (2015 - 2030), adoptée par le Conseil de gouvernement le 3 avril 2014 a opté pour l'âge 15 - 29 ans.

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2014, la catégorie d'âge 15 à 34 ans représente au Maroc 34,1% de la population. C'est dire l'importance démographique de la jeunesse. Mais au-delà des chiffres, c'est en fait à l'émergence d'un nouvel acteur social, les jeunes, que nous sommes tous confrontés. Les progrès de l'internet au Maroc en font aussi une catégorie massivement connectée, ouverte sur le monde et ses transformations de plus en plus accélérées. D'où l'importance de sa mobilisation dans les processus de négociation climatique au niveau international.

C'est dans cette logique que le Maroc a appuyé la dynamique des jeunes qui a été derrière plusieurs initiatives avant et pendant la COP 22. La plus importante demeure la COY12 (Conference of Youth), en marge de laquelle plusieurs activités ont été organisées:

#### **Encadré 3. Participation des jeunes dans la perspective de la COP22**

- *5 Ateliers de réflexion, 1 rencontre Maghrébine, 1 rencontre Méditerranéenne, 5 rencontres locales (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre), 10 COY locales (organisées parallèlement à la COY12 dans différents pays), un document de plaidoyer porté à la CCNUCC.*
- *Des rencontres régionales à travers la mise en contact avec les autorités locales.*
- *L'organisation des assises de la jeunesse du 8 mai 2016, à l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat sous le thème: «La jeunesse marocaine se mobilise pour la lutte contre les changements climatiques».*
- *La prise de contact avec le comité d'organisation du Forum de la Société Civile méditerranéenne (MedCOP) pour la programmation d'un espace jeune.*
- *La prise de contact avec d'autres coalitions nationales et internationales de jeunes à savoir: la coalition pour l'action verte qui regroupe 45 associations nationales, Enactus Maroc et les jeunes reporters de la Fondation Mohamed VI pour l'environnement.*

La COY a ainsi permis de rassembler plus de 12.000 participants de plus de 30 pays, et d'aborder des thématiques notamment liées au rôle de l'éducation et du renforcement des capacités dans l'autonomisation des jeunes à prendre des mesures contre le changement climatique et à apporter des changements positifs au sein de la société.

Un espace jeunesse a également été dédié lors de la COP22. Ceci a permis d'offrir une plateforme d'interaction et de rencontres aux jeunes venus du monde entier. Il a permis aux jeunes marocains d'être associés aux dynamiques climatiques tant au niveau régional que mondial.

### 1.5. L'approche genre comme priorité de l'action climatique

D'après ONU Femmes, 70% des victimes des catastrophes naturelles sont des femmes. Et le changement climatique ne va qu'accentuer cette inégalité. Face à cette situation préoccupante, des femmes se mobilisent pour que soit prise en compte la place spécifique des femmes dans la question climatique.

Dans le cadre de l'appui à la dynamique Genre et climat, le 20-21 juin 2016, le pôle Société civile de la COP22, le CNDH et la Women and Gender Constituency (WGC) ont co-organisé un atelier de formation sur l'intégration du genre dans le plan d'action climat de la COP22. Cette formation, qui a eu lieu à Rabat au profit de 35 représentantes d'association/réseau/syndicat, s'est inscrite dans le cadre de la préparation à la COP22 de la CCNUCC. Elle visait le renforcement des capacités des associations œuvrant pour les droits des femmes dans les domaines des Objectifs de développement durable (ODD) liés aux enjeux des changements climatiques et leur impact sur la vie des femmes, ainsi que de l'intégration du genre dans les négociations climatiques de la COP22.

En outre, pour la première fois, après 21 éditions de la COP, un espace a été dédié à la thématique genre et climat sur la zone verte de la COP22. L'espace genre et climat a réuni 83 associations et coalitions nationales et internationales engagées dans les domaines des droits des femmes et de la protection de l'environnement. 30 ONG africaines invitées et associées aux différentes activités et projets de ces dynamiques.

L'initiative de créer un espace dédié à la thématique genre et climat dans la zone verte s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la COP22, qui consistent à renforcer la prise de conscience du lien direct entre les changements climatiques et le genre à travers une plus large concertation possible des échanges entre les organisations de la société civile sur les enjeux climatiques et de transition écologique avec une vision féministe et intégrant l'approche de genre. L'engagement des dynamiques genres ayant pris part à la COP22, la qualité des activités et l'ambiance générale qui a marqué l'espace genre a démontré toute la pertinence de réserver un espace à cette thématique.

#### **Encadré 4. L'espace genre et climat a accueilli les collations et ONG suivantes**

- *La dynamique Femmes de la coalition marocaine de la justice climatique*
- *Le Réseau international de la Women Gender Constituency (WGC)*
- *La coalition «autonomisation économique des femmes»*
- *L'association The Africa Institute, Institut International de coopération Nord Sud6 Sud*
- *Le réseau Women's Learning Partnership for Rights, Development and Peace (WLP)*
- *Le réseau Africain pour l'Education au Développement Durable (RAEDD)*
- *L'Association Dar Si Hmad for Development, Education and Culture*

## 2. Promotion et plaidoyer autour de la NDC du Maroc

Le document qui représente l'engagement du Maroc vis-à-vis de l'Accord de Paris est sa NDC que le Ministre des affaires étrangères a présenté lors de la Climate Week à New York en septembre 2016. Le Maroc a saisi l'opportunité de la COP21 et la COP22, pour présenter, promouvoir et faire du plaidoyer autour des priorités de la NDC.

Les priorités de la NDC du Maroc se résument comme suit:





## 2.1. Un pays modèle en terme d'atténuation

En matière d'atténuation, le Maroc s'est fixé un objectif de **réduction des émissions de GES de 42%**, correspondant à une réduction cumulée de 523,5 Mt éq- CO<sub>2</sub> sur la période 2020 - 2030 par rapport aux émissions projetées pour l'année 2030 selon un scénario «Cours Normal des Affaires» (CNA). L'effort que le Maroc devra consentir pour atteindre cette ambition nécessite un investissement global de l'ordre de 50 milliards de dollars US américains, dont 24 milliards sont conditionnés par un appui international grâce aux nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le GCF. Aussi, cet engagement ne sera atteint que si le Maroc accède à de nouvelles sources de financement et à un appui additionnel par rapport à celui mobilisé au cours des dernières années.

Le Maroc s'engage également à atteindre un objectif inconditionnel de **17% par rapport aux émissions CNA en 2030**, en comptabilisant les activités de l'Agriculture, de la Forêt et Autres Utilisations des Terres (AFAT).

Les objectifs de réduction des émissions de GES du Maroc seront réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie. Une Stratégie de développement sobre en carbone est en cours d'élaboration et coordonnera les objectifs d'atténuation de toutes les stratégies et tous les plans d'action sectoriels, touchant notamment les domaines de l'énergie, l'agriculture, du transport, de l'eau, des déchets, des forêts, de l'industrie, de l'habitat et des infrastructures.

## 2.2. Des mesures d'adaptation ambitieuses

La vision du Maroc en matière d'adaptation se décline en plusieurs objectifs sectoriels chiffrés pour les horizons 2020 et 2030. Les secteurs cibles en matière d'adaptation sont:

- **Agriculture:** *Conservation des techniques d'irrigation et irrigation localisée, dessalement des eaux de mer, Partenariat Public-Privé (PPP) irrigation, aménagements hydro-agricole des périmètres associés aux barrages, couverture du risque contre les aléas climatiques, extension de l'irrigation à de nouveaux périmètres agricoles, équipement et modernisation des réseaux d'irrigation*
- **Eau:** *Substitution des prélèvements d'eau souterraine des nappes surexploitées par des prélèvements à partir des eaux de surface ; Recharge artificielle des nappes ; Raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain, traitement des eaux usées, construction de barrages, dessalement des eaux de mer, réutilisation des eaux usées, transfert des eaux nord-sud, divers programmes et actions visant à préserver les ressources en eau et le milieu naturel et améliorer la gestion des phénomènes climatiques extrêmes*
- **Forêts:** *Reconstitution des forêts, traitement contre l'érosion bassins prioritaires, reboisement.*
- **Pêche et Aquaculture:** *Gestion durable des espèces commercialisées, réduction des rejets, établissement d'un réseau d'observation côtier ; Réduction de la quantité de farine de poisson produite à partir de poissons frais ; Etablissement d'aires marines protégées correspondant, Développement des écloseries pour le repeuplement des espèces littorales en danger ; Restauration des habitats marins dégradés ; valorisation des produits marins.*

En raison de sa grande vulnérabilité aux impacts du changement climatique, le Maroc doit, en priorité, minimiser les risques d'impacts et miser sur l'adaptation par rapport aux actions d'atténuation. En matière d'adaptation, le Maroc a déployé des efforts très importants, et ce, dès son accession à l'indépendance en 1956. Sur la période 2005-2010, le Royaume a consacré 64% des dépenses climatiques du pays aux efforts d'adaptation, ce qui équivaut à 9% des dépenses globales d'investissement.

La part considérable du budget national d'investissement dédié à l'adaptation démontre l'ampleur des enjeux pour la société marocaine. Cet effort est nécessairement appelé à augmenter dans les années et décennies à venir. Par exemple, pour la période 2020 - 2030, le Maroc estime que le coût de mise en œuvre des programmes d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables au changement climatique, les secteurs de l'eau, de la forêt et de l'agriculture, s'élèvera au minimum à 35 milliards de dollars US.

### 3. Partage de l'expérience marocaine en terme d'intégration du changement climatique dans les politiques publiques

Lors de la COP21 et de la COP22, le pavillon du Maroc a été une vitrine des initiatives sectorielles en matière d'intégration de la donne climatique dans les politiques publiques. Il a été le lieu d'organisation de 48 événements sur toute la période de la COP, couvrant plusieurs thématiques en relation avec les changements climatiques notamment l'Eau, les Forêts, l'Energie, l'Habitat, la Résilience, les Déchets, le Littoral, les Océans, la Santé, les Villes et Territoires, l'Agriculture, la Sécurité, la Finance, l'Education, le Genre, etc.

Ces journées thématiques ont été l'occasion de faire valoir l'engagement du Maroc à travers les débats et discussions autour des initiatives phares en matière d'atténuation et d'adaptation, notamment dans les secteurs prioritaires décrits ci-dessous.

#### 3.1. Le secteur de l'énergie

L'ambition du Maroc en matière d'atténuation des GES repose, dans une large mesure, sur une importante transformation du secteur de l'énergie. Cette transformation est menée avec la plus grande détermination politique et vise à réduire la grande dépendance énergétique du pays aux importations, à accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et à répondre à la demande croissante en énergie pour soutenir le développement socio-économique et le bien-être de sa population. Les principaux objectifs qui sous-tendent cette transition énergétique sont les suivants:

- Atteindre 52% de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030 ;
- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie et le transport de 12% à l'horizon 2020 et de 15% en 2030. La répartition des économies d'énergie escomptées par secteur est de 48% pour l'industrie, 23% pour le transport, 19% pour le résidentiel et 10% pour le tertiaire ;
- Installer à l'horizon 2030 une capacité supplémentaire de 3900 MW en technologie de cycle combiné fonctionnant au gaz naturel importé ;
- Réduire de façon importante les subventions publiques aux combustibles fossiles, dans la foulée des réductions déjà entreprises au cours des dernières années ;
- Augmenter de façon substantielle l'utilisation du gaz naturel grâce à des projets d'infrastructures permettant l'importation de gaz naturel liquéfié et alimenter les principales industries en énergie par pipelines de gaz naturel importé et regazéifié.

#### 3.2. Le secteur de l'eau

Les ressources en eau du Maroc, caractérisées par leur rareté et leur irrégularité temporelle et variabilité spatiale sont soumises à une pression croissante liée à la poussée démographique, au développement de l'agriculture irriguée ainsi qu'au développement urbain, industriel et touristique. Ces eaux sont aussi sous l'influence négative de l'effet



du changement climatique, de la surexploitation des aquifères, de la faible valorisation des eaux mobilisées et de la détérioration de leur qualité à cause du retard accusé dans l'assainissement.

Pour permettre au pays de faire face au défi de la rareté de l'eau, une **Stratégie Nationale du secteur de l'Eau (SNE)** a été initiée en 2009. Cette stratégie se base sur trois leviers qui sont la satisfaction de façon pérenne des besoins en eau, le changement radical de comportements d'utilisation de la ressource et sa véritable gestion à long terme. Ses grandes orientations portent sur la gestion de la demande et de l'offre, la préservation et la protection de la qualité des ressources, la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de l'adaptation, plus particulièrement la protection contre les inondations et contre les effets de la sécheresse, et la poursuite des réformes juridiques.

En ce qui concerne **la protection de la qualité des eaux et la lutte contre la pollution**, la SNE prévoit l'accélération du rythme de mise en œuvre du programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées, du Programme National de Prévention et de Lutte contre la Pollution Industrielle, et du plan national de gestion des déchets ménagers et assimilés. En matière de **préservation des eaux souterraines**, la stratégie prévoit la mise en place d'une gestion durable à travers le renforcement du système de contrôle et sanctions en cas de surexploitation, la limitation des pompages dans les nappes et le programme de recharge artificielle des nappes

La SNE prévoit également la protection bassins versants à l'amont des barrages contre l'érosion, la limitation des pompages dans les nappes affectant directement les lacs naturels, la préservation des Oasis et la lutte contre la désertification, la protection du littoral, la sauvegarde des sources et des zones humides, l'amélioration de l'alimentation des lacs par déviation des cours d'eau et l'aménagement des seuils et petits barrages en amont.

Quant à **l'amélioration de la protection des personnes et des biens contre les inondations**, il est prévu de parachever les actions retenues dans le Plan National de protection contre les Inondations (PNI), l'intégration du risque d'inondation dans les plans d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme et le plan d'aménagement des bassins versants, l'amélioration des connaissances dans le domaine de la prévision météorologique et de l'hydrologie urbaine, le développement de l'annonce de crues, des plans de secours et des mécanismes financiers adaptés.

Pour **la lutte contre les effets de la sécheresse**, il est prévu la caractérisation des sécheresses avec l'identification et la proposition d'indicateurs de suivi, la mise en œuvre d'actions structurelles à travers la diversification des sources d'approvisionnement en eau, l'élaboration de plans d'urgence et le développement de mécanismes financiers tels que les assurances et les fonds de catastrophes naturelles.

Hormis les actions de maîtrise de la demande qui ont un effet d'adaptation au changement climatique, les actions liées à la construction de nouveaux barrages risquent de ne pas avoir un effet significatif de réduction de la vulnérabilité du secteur de l'eau au changement climatique. En effet, la plupart des barrages planifiés sont situés à l'amont des systèmes déjà régularisés et auront un impact peu important en termes de volumes supplémentaires mobilisés.

Néanmoins, et malgré sa volonté de faire face aux pressions auxquels fait face le secteur de l'eau, la SNE a omis certaines considérations. Nous en citons la question des bilans hydriques qui n'ont pas pris en compte les impacts du changement climatique, passés et futurs, sur les précipitations. De ce fait, l'objectif affiché par la SNE de combler les déficits attendus en eau sera probablement non réalisable compte tenu des hypothèses considérées dans l'évaluation des ressources disponibles. En effet, les volumes mobilisables par les barrages existants et projetés sont surestimés, et les déficits sous-estimés. Cette situation aura comme conséquence un écart important entre les projections en

termes de ressources mobilisées et allocations d'eau et les volumes réellement fournis aux secteurs utilisateurs de l'eau. Par ailleurs, certaines actions liées à la vulnérabilité, notamment les sécheresses et les inondations, ne sont pas accompagnées de plans de gestion des risques et d'alerte proactive et se contentent seulement de mesures physiques dont le résultat est limité dans le temps et dans l'espace. Il est vrai que la SNE annonce des objectifs d'adaptation à ce changement, mais telle qu'elle s'opère, elle risquerait de ne pas être assez efficace en ce sens.

### 3.3. Le secteur de l'agriculture

Au Maroc, l'agriculture a toujours été un secteur stratégique pour l'économie nationale. La place de priorité qu'elle occupe dans tous les plans de développement économique et social depuis l'indépendance en témoigne. Elle contribue actuellement à hauteur de 19% au PIB national, génère 4 millions d'emplois surtout dans le monde rural, et exerce aussi un effet d'entraînement sur les autres secteurs de production ou de service.

Le Maroc a initié également en 2008 sa nouvelle stratégie de développement de l'agriculture, le **Plan Maroc Vert (PMV)**. Ce plan, structuré en deux piliers, l'agriculture intensive (Pilier I) et l'agriculture solidaire (Pilier II), a pour finalité la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole territorial afin de moderniser le secteur agricole. Il ambitionne d'accélérer la croissance, de réduire la pauvreté, d'assurer la durabilité à long terme du secteur et de consolider son intégration aux marchés national et international.

Le Pilier II du PMV adopte une approche proactive de la gestion des risques liés aux aléas climatiques, notamment la sécheresse à travers le respect de la vocation des terres et la diversification et l'intensification des activités agricoles. Les mesures préconisées par cette stratégie telles que les aides à l'investissement en matériel d'irrigation de complément, le renforcement des capacités techniques des décideurs et des producteurs, etc. ; ainsi que les mesures d'accompagnement prévues, comme l'assurance multirisque et les nouveaux produits du crédit agricole, ont été développées dans le but de réduire et d'intégrer les impacts de la variabilité climatique.

L'analyse des mesures préconisées dans le cadre des différents axes de mise en œuvre de la stratégie PMV (gestion et économie d'eau, reconversion des cultures, appui à l'investissement, renforcement des capacités, organisation des producteurs, réorganisation institutionnelle, ...) montre que les jalons d'une adaptation à long terme aux impacts du changement climatique sur le secteur agricole sont lancés. Néanmoins, une adaptation planifiée et concrète n'est pas totalement explicite dans cette stratégie. Avec le développement des connaissances scientifiques sur l'évolution du climat et sur ses impacts sur le secteur agricole, cette stratégie et les programmes qui lui sont associés doivent être réorientés en conséquence. Le PMV doit normalement prendre en considération le contexte climatique évolutif du pays et doit s'y adapter, mais il ne l'a pas pleinement intégré dans sa conception initiale.

### 3.4. Le secteur de la pêche

L'importance du secteur halieutique au Maroc est primordiale. Le secteur de la pêche en effet contribue à hauteur de 2,3% du PIB et emploie environ 660.000 personnes, de façon directe ou indirecte et le nombre de personnes vivant de la pêche est estimé à 3 millions. Le Maroc figure déjà parmi les pays où la pêche est gérée de façon assez durable. Le niveau de pêche reste relativement contrôlé et le respect des normes est bien plus important que dans d'autres pays de la région<sup>5</sup>.

---

5 Changement climatique et secteur halieutique: Impacts et Recommandations, Département du Développement Durable (MNSSD) Région Moyen-Orient et Afrique du Nord Banque mondiale, 2013.



Le Gouvernement du Maroc a récemment lancé une nouvelle stratégie des pêches, intitulée Halieutis, qui vise principalement les trois axes suivants: l'exploitation durable des ressources halieutiques, le développement d'une pêche performante et l'amélioration de la compétitivité afin de conquérir de nouvelles parts de marché.

La stratégie s'articule autour des trois axes: durabilité, performance et compétitivité. Ces trois axes ont été déclinés en cinq idées de projets, 16 Projets Stratégiques pour une Pêche Durable et Compétitive, et 112 plans d'actions regroupés en 50 mesures qui sont en cours de mise en œuvre par des groupes de travail. Les cinq projets de la stratégie sont:

- *Toutes les pêcheries seront aménagées sur la base de quotas ;*
- *La pisciculture et la conchyliculture sont les activités phares de l'aquaculture ;*
- *Les enceintes portuaires seront dédiées et gérées par un «Global operator» ;*
- *Un nouveau pôle de pêche au Sud et trois pôles de compétitivité seront établis au Nord, Centre et Sud du Royaume ;*
- *Un système de contrôle efficace sera mis en place en mer et à terre.*

Dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, le développement et l'adoption de la stratégie Halieutis sont particulièrement significatifs pour un certain nombre de raisons. Avant tout, Halieutis représente une preuve irréfutable de l'engagement du gouvernement à gérer le secteur de la pêche de façon réfléchi et proactive. De plus, l'approche de cette stratégie reconnaît explicitement que même si des grandes lignes sont adoptées au niveau central, la mise en œuvre de la stratégie reste encore à faire, et pourra être adaptée aux différents secteurs, et aux différentes espèces. De cette sorte, Halieutis peut devenir le moyen idéal pour favoriser et accroître la capacité d'adaptation du secteur. Enfin, l'un des trois axes d'Halieutis est la durabilité, ce qui implique nécessairement une prise en compte des effets du changement climatique à plus long terme mais aussi dès à présent.

#### **4. Mobilisation de nouveaux fonds pour le climat**

Le Maroc a saisi son implication à la COP21 et l'organisation de la COP22 pour mobiliser de nouvelles ressources financières.

Un retour sur les projets financés dans le cadre de la finance climat font ressortir deux acteurs: à savoir le fonds adaptation et GCF.

Dans le processus de formulation des projets à soumettre au GCF, deux entités ont été désignées au niveau national dans le cadre de ce processus, à savoir:

- *L'Autorité Nationale Désignée (AND): Représentée au Maroc par le Ministère délégué auprès du ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement- Chargé de l'Environnement, elle est le point focal vis-à-vis du GCF et est responsable de l'octroi de la lettre de non-objection nécessaire à la soumission de projets au GCF.*
- *L'entité nationale accréditée: L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) est l'entité nationale accréditée auprès du GCF et est appelée à gérer les ressources financières confiées par le GCF et à gérer les projets appuyés par ce Fonds.*

A la veille de la COP 22, le Maroc a eu l'acceptation d'un financement d'une hauteur de 40 millions de dollars US du GCF. La mise en œuvre de ce projet se décline en trois volets:

- *Composante 1 (35,3 millions de dollars US): plantation de vergers d'argane sur une superficie de 10 000 hectares ;*
- *Composante 2 (8,6 millions de dollars US): il s'agit de l'organisation des composantes amont de la chaîne de valeur de l'argane par le soutien des coopératives de producteurs de fruits et du Groupe d'Intérêt Economique (GIE) ou groupes d'intérêt afin de améliorer l'accès au marché pour les produits ;*
- *Composante 3 (5,3 millions de dollars US): vise à renforcer les capacités des acteurs de la biosphère arganaise à gérer et à s'adapter au climat et à contribuer à la réhabilitation de la forêt naturelle de l'argan. Les communautés locales ont des connaissances autochtones ancestrales précieuses qu'elles ont utilisées pour s'adapter au changement climatique et à la pénurie de ressources.*

Le deuxième financement que le Maroc a réussi à avoir dans le cadre de la finance climat est un financement de 10 millions de dollars US du fonds adaptation pour le Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones Oasiennes (PACCZO). Ce projet a eu pour objectif de réduire la vulnérabilité des populations et des oasis du Maroc face au changement climatique en augmentant la capacité d'adaptation des acteurs locaux, en augmentant la résilience de l'écosystème cible et en diffusant la gestion des connaissances. Les actions à mener pour améliorer la gestion des ressources en eau dans les sols de deux de deux types:

- *Actions physiques: recharge des eaux souterraines, structures de protection de la construction, réhabilitation des Khetarats et Seguias et lutte contre la désertification.*
- *Actions douces: sensibilisation, communication, amélioration et diversification des sources de revenus, renforcement des capacités, etc.).*

## 5. Le renforcement des capacités: un axe primordial

Une des principales conclusions de la COP22 concernant le renforcement des capacités est la validation du mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et d'y inclure le Maroc.

Lors de la COP22, la présidence marocaine a également présenté l'initiative du réseau mondial d'institutions traitant du changement climatique. Cette initiative intitulée «Réseau International des Centres d'Excellence en matière de Changements Climatiques et Groupes de Réflexion pour le Renforcement des Capacités» (INCCETT 4CB) s'inscrit dans le cadre des efforts marocains visant à se conformer à l'article 11 de l'Accord de Paris et s'inscrit également dans le cadre du Programme d'action mondial pour le changement climatique.

La section de renforcement des capacités au Maroc a également été marquée par la création du Centre de Compétences sur les Changements Climatiques (4C Maroc). Ce centre est un groupement d'intérêt public. Il vise la mise en place d'un collège «expertise, formation, recherche» afin d'orienter la recherche selon les besoins identifiés au niveau national et régional en matière de changement climatique, ainsi que la création d'espaces de dialogue sur les enjeux de l'investissement vert avec le secteur privé et l'intégration de la société civile dans le débat sur les changements climatiques. Le 4C intervient principalement sur les axes prioritaires suivants:



- le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de changement climatique ;
- la capitalisation de l'information, la connaissance et le savoir-faire en matière de vulnérabilité, d'adaptation, d'atténuation et de finance liés aux changements climatiques ;
- le développement des outils pour faciliter la prise de décision en la matière ;
- et la contribution à l'effort mondial en assurant le partage d'expérience, la veille et le réseautage par rapport au changement climatique.

Plusieurs sessions d'information et de formation ont été organisées au Maroc par le 4C au profit du Comité interministériel sur le changement climatique mais aussi à destination des autres parties prenantes marocaine dans le cadre de la préparation de la COP22 et pendant la conférence à Marrakech :

#### **Encadré 5. Activités de renforcements de capacités organisées par le 4C**

- 16 Février 2016: Séminaire sur la politique du changement climatique au Maroc «Etat des lieux et perspectives» - Troisième Communication Nationale – CC.
- Le 01 juin 2016: Atelier de restitution sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique du Maroc.
- Du 10 au 28 octobre 2016: Cycle de formation pré-COP22 pour les partenaires des OREDD et les responsables régionaux (wilayas) et de communes
- Du 10 au 18 octobre 2016: Formation des coopératives et associations féminines affiliées à l'UNFM en milieu rural en termes de changement climatique et adaptation
- Le 13, le 26 et 27 octobre: Ateliers de renforcement des capacités du Comité Interministériel de Négociation en vue de la COP22.
- Le 28 octobre 2016: Atelier national de restitution des résultats: Mise en place du Système National d'Inventaire (SNI) des Emissions de GES du Maroc
- Le 09 Novembre 2016: Atelier préparatoire de l'Initiative Internationale sur l'Efficacité Énergétique (IEEI)
- Le 11 novembre 2016: COP22: Atelier préparatoire au side-event de l'INCCETT 4CB

Le portail Mosaïcc<sup>6</sup> a également été établi grâce à un partenariat entre plusieurs institutions nationales et internationales et vise le renforcement de capacités en matière d'adaptation au changement climatique pour les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la forêt.

## **6. Le Maroc hub africain**

Le Maroc a fait valoir à plusieurs niveaux la COP22 comme une COP africaine par excellence. Comme en témoignent les différentes retombées pour le continent, à titre d'exemple, nous en citons :

- *L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine<sup>7</sup> (**Initiative Triple A**) aux changements climatiques qui regroupe 27 pays participants vise à renforcer la résilience des agriculteurs africains en promouvant une gestion durable des sols, une meilleure gestion de l'eau et une gestion des risques en même temps qu'un développement personnalisé des capacités, de politiques et de mécanismes de financement.*
- **L'initiative de l'eau pour l'Afrique**, mise en place par le Royaume du Maroc et soutenue par la Banque africaine de développement (BAD) a été lancée à la COP22, dans le but de rendre justice à l'Afrique par l'adoption d'un plan d'action spécifique qui mobilisera différents partenaires politiques, financiers et institutionnels internationaux.
- La FAO, la BAD ont annoncé leur initiative baptisée **African Package for Climate-Resilient Ocean Economies**, ensemble ambitieux d'assistance technique et financière pour soutenir les économies vivant de l'océan en Afrique et renforcer la résilience au changement climatique des zones côtières.
- **L'Initiative 3S** pour l'Afrique: une initiative visant à soutenir la durabilité, la stabilité et la sécurité en Afrique, lancée par le Maroc et le Sénégal.
- Les **Marchés de capitaux africains**: 19 autorités et échanges de marchés de capitaux africains, représentant 26 pays africains, ont signé et approuvé l'Engagement de Marrakech pour l'encouragement des marchés de capitaux verts en Afrique.
- Le **Plan Européen d'Investissement Extérieur (EEIP)**: La Commission européenne a lancé un plan visant à encourager les investissements en Afrique et dans le voisinage de l'Union européenne pour renforcer les partenariats et atteindre les Objectifs de développement durable. Ce plan comprend le Fonds européen pour le développement durable, qui atteindra une valeur allant jusqu'à 4.1 milliards d'euros, entraînant un investissement régional public et privé allant jusqu'à 44 milliards d'euros d'ici 2020.

Ainsi, et grâce à l'engagement de tous les acteurs africains, y compris les négociateurs, les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile, le pavillon africain dans la zone bleue (géré par la BAD) a été constamment dynamique avec l'organisation de plusieurs réunions, sideevents et manifestations de tout genre.

Par ailleurs, même en ce qui concerne le volet des négociations, la présidence marocaine a défendu deux enjeux prioritaires pour le continent africain, à savoir **la finance climat et l'adaptation**. En effet, les contributions déterminées nationales, étant le seul outil permettant de mesurer l'engagement à l'égard de l'Accord de Paris et, bien que non contraignant, donne un aperçu des efforts déployés pour lutter contre les effets du changement climatique. Ces contributions déterminées nationales ont été conçues pour aborder principalement les questions d'atténuation, les pays riches, qui sont les principaux producteurs de GES, en annonçant une réduction de la quantité de GES produite. Les pays vulnérables (dont la plupart sont en Afrique) ont besoin de mesures d'adaptation parce qu'ils contribuent faiblement à la production mondiale de GES, mais font face aux effets du changement climatique de façon beaucoup plus aiguë en raison des conditions géographiques et structurelles.

---

7 <http://www.aaainitiative.org/fr/initiative>





Il y a lieu de souligner également que, parallèlement aux activités de la COP, s'est tenu le 16 novembre 2016 Sommet Africain de l'Action. Ce sommet de haut niveau, organisée en marge de la COP22, a connu la participation de chefs d'Etat, de gouvernement et de délégations de 50 pays africains. Ce sommet fut l'occasion pour les dirigeants africains de mettre au point une vision commune pour défendre les revendications du continent, notamment en ce qui concerne le financement et le transfert de technologie.

## ■ IV. Conclusion et recommandations

Après avoir étayé les opportunités de l'implémentation de l'Accord de Paris, via la NDC, et des décisions de Marrakech pour le Maroc, il est opportun de faire une lecture des défis que le Maroc aura à relever.

### 1. Mener une réflexion plus en amont des enjeux et priorités climatiques nationaux

Cette réflexion permettrait «d'ajuster les cordes sur une même note» et permettrait à tous les acteurs, institutionnels comme non étatiques, d'avoir une vision commune des priorités du pays en matière de changement climatique.

Dans ce sens une initiative menée, par le parlement du Maroc et l'Union Interparlementaire (UIP), et ce depuis l'année dernière, a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques nationales avec les engagements de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Marqué par trois étapes clés à savoir:

- *le plan d'action parlementaire sur les changements climatiques adoptés à la 134<sup>ème</sup> assemblée de l'UIP en mars 2016 à Lusaka,*
- *la réunion parlementaire à l'occasion de la COP22 tenue le 13 novembre 2016 à Marrakech et*
- *la conférence parlementaire tenue à Rabat le 26 janvier 2017 sur l'harmonisation des politiques publiques nationales avec les engagements de l'Accord de Paris.*

Le processus a été lancé par les parlementaires dans cet effort d'articulation des politiques publiques pour que la question climatique y soit traitée de manière transversale. Repenser les politiques publiques, de manière à y intégrer effectivement la notion de réduction des risques climatiques et environnementaux devrait être une des priorités de cet exercice d'articulation.

Ainsi, des efforts importants devraient être consentis en matière de renforcement de la résilience au changement climatique afin que celui-ci ne s'érige pas en obstacle majeur au développement du pays. Face à l'ampleur des menaces systémiques qui pèsent sur la durabilité des ressources et sur la trajectoire de développement du Royaume, du fait du dérèglement climatique, une vision globale et de long terme pour l'adaptation des politiques publiques à la donne climatique s'avère nécessaire. Elle devrait mettre l'accent, prioritairement, sur les populations vulnérables et les zones géographiques sensibles.

### 2. Harmoniser avec les agendas internationaux, notamment l'agenda 2030 et l'agenda climatique

Les représentants des 193 Etats membres des Nations Unies se sont rassemblés à New York du 25 au 27 septembre pour adopter les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) : des objectifs universels, transformateurs, intégrés, avec une portée étendue et centrée sur les populations. Les Nations Unies ont ainsi annoncé 17 ODD et 169 objectifs connexes, qui devaient rentrer en vigueur le 1er janvier 2016.

Ce nouveau plan d'action a vocation à être mis en oeuvre par toutes les parties prenantes, dans le cadre d'un partenariat collaboratif mondial : les partenariats sont en effet au cœur de la réussite, dans une approche de «win-win cooperation», bénéfique à tous. Tous les acteurs, Etats, organismes publics, société civile et structures privées doivent travailler de concert, en vue de tirer parti de l'élan donné par les désormais anciens Objectifs du Millénaire, et d'appréhender efficacement l'ambitieux programme de développement pour l'après 2015.



Ces 17 objectifs aspirent à 3 buts :

- *Lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices*
- *Faire face au défi climatique*
- *Mettre fin à l'extrême pauvreté*

Ainsi, les quatre sommets tenus en 2015, dont l'Assemblée générale de l'ONU (septembre) consacrée à l'approbation des Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris sur le changement climatique en décembre, ont fait émerger, sous des angles complémentaires, le lien indissociable qui existe entre développement durable et changement climatique. Cette articulation entre l'agenda 2030 et l'Accord de Paris traduit une prise de conscience quant à l'importance d'infléchir les modèles de développement afin de sécuriser la croissance économique, réduire les inégalités sociales et préserver le cadre naturel. Cet effort devrait être synchronisé au Maroc afin de préciser les rôles et responsabilités de tous les acteurs, d'éviter la duplication des efforts et de garantir les meilleures chances de réussite au niveau national des deux agendas (annexe1).

### **3. Consolider la complémentarité des actions entre les différents acteurs**

Etant donné que le bilan des efforts des Parties membres à la CCNUCC est loin de l'objectif des 2°C et encore plus loin de celui des 1,5°C, il en ressort que la seule issue est de rassembler les efforts de tous les acteurs afin d'atteindre ensemble ce résultat global. Ainsi, si les NDC des états représentent un outil «contraignant» permettant de mesurer l'engagement à l'égard de l'Accord de Paris, il n'en demeure pas moins que les efforts non étatiques œuvrent en faveur de la réduction du fossé entre les 3,7°C (bilan actuel de l'ensemble des NDC) et les objectifs de limitation de l'augmentation des températures.

Ainsi la dernière version du portail NAZCA 2.0 permet de tenir une comptabilité des efforts d'atténuation menée par plusieurs initiatives, qui dépassent les 12.000, et qui sont regroupés en 7 catégories. Cette comptabilité parallèle gagnerait à être dynamisée au niveau des pays et des états, en l'occurrence le Maroc, car avec un portage institutionnel de cette question, il y aurait une synergie dont les retombées ne seraient que bénéfiques et plus efficaces dans l'effort global de limitation de la hausse des températures et d'adaptation aux impacts du changement climatique.

### **4. Concrétiser la mise en œuvre des projets du plan d'Investissement vert à travers la maîtrise des mécanismes de la finance climat**

Le Maroc a élaboré son Plan d'Investissement Vert, présenté lors du Sommet sur le Changement Climatique qui a été tenu en septembre 2014 à New York en marge de 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies et ce, en reconnaissance de la politique volontariste menée par notre pays en matière de protection de l'Environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Avec un document intitulé «L'engagement du Maroc dans la lutte contre les effets du changement climatique», (2014), le Royaume dispose de son propre plan d'action pour répondre efficacement aux problématiques auxquelles le pays fait face aujourd'hui. Ce plan d'investissement vert est destiné aux opérateurs et investisseurs privés. Il fait mention de la volonté du Maroc de mobiliser 25 milliards de dollars US, soit 217,5 milliards de Dirham, dans l'objectif d'atteindre une réduction des émissions cumulées de gaz à effet de serre de 181 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (Mt CO<sub>2</sub>eq) sur la période 2015-2030. Sept secteurs sont concernés: eau, énergie, forêts, agriculture, villes, transport et gestion des déchets solides. Au total, c'est une trentaine de projets qui est retenue.

Cependant, le Maroc gagnerait à engager les efforts nécessaires afin des mobiliser les financements requis pour la concrétisation de ces projets.

### **5. Sur le plan diplomatique, mettre en place une stratégie post COP22**

Les résultats obtenus, renforcés par les avancées du Global Climate Action et autres initiatives constituent un fondement fort pour la présidence de la COP22 pour le Maroc. Il est cependant important de donner à 2017 une vision d'ensemble à travers une feuille de route qui devrait s'inscrire dans la continuité de l'impulsion de la Proclamation de Marrakech pour l'Action pour Notre Climat et le Développement Durable.

La Finance Climatique, en particulier pour l'adaptation, devrait être l'élément moteur des travaux de substance. Nous avons obtenu un mandat de la part du High Level Ministerial Dialogue dans ce sens et nombre de décisions obtenues lors de la COP22 renforcent le positionnement de notre présidence à ce sujet.

Plusieurs pays en développement dont l'Inde, l'Afrique du Sud, les PMA, les petits Etats insulaires ont fortement insistés sur l'importance pour la Présidence Marocaine de faire du Pré-2020 une priorité pour 2017.

Un certain nombre de points techniques sensibles émergeront lors de la session de mai 2017 dont le principal enjeu pour la présidence marocaine devrait être notamment d'étrenner la collaboration avec la présidence fidjienne, en particulier en ce qui a trait au dialogue de facilitation de 2018.

Les consultations sur le Dialogue de Facilitation 2018 menées par la présidence seront un des éléments important de cette session.

## Annexe 1: Articulation entre l'agenda de développement durable et celui sur le changement climatique

L'Agenda du développement durable pour l'après 2015 consacre un objectif au changement climatique, l'objectif 13. Cet objectif sera atteint si nous réussissons à :

- *Renforcer dans tous les pays la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (Cible 1) ;*
- *Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales (Cible 2) ;*
- *Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques [...] (Cible 3) ;*

Pour ce faire, il a été estimé que :

- *une mobilisation de 100 milliards de dollars US par an d'ici à 2020 sera nécessaire [...] (Cible A) ;*
- *avec une prise en compte des besoins des pays les moins avancés [...] et la pleine intégration des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés [...] (Cible B).*

L'objectif 13, n'est pas le seul objectif où le changement climatique est abordé. Les ODD prévoient également l'intégration transversale (Mainstreaming) du changement climatique.

Les principaux ODD relatifs aux mesures d'atténuation des impacts du dérèglement climatique qui sont directement en lien avec la réduction des émissions de carbone et leur absorption par le biais des océans et des forêts, entre autres :

- *L'ODD 7 sur l'énergie propre ;*
- *L'ODD 14 sur la vie aquatique et ;*
- *L'ODD 15 sur la vie terrestre.*

Concernant les mesures d'adaptation, elles s'intéressent aux efforts entrepris pour réduire ou prévenir si possible les impacts du changement climatique sur les systèmes humains et naturels. Il s'agit de :

- *L'ODD 2 relatif à la lutte contre la faim ;*
- *L'ODD 3 dédié à la promotion de la santé et ;*
- *L'ODD 6 relatif à la gestion durable des ressources hydriques.*

Bien d'autres ODD entrent aussi en jeu, qu'il s'agisse de la promotion de l'égalité de sexe, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ou encore de la consommation et production responsables.





Édité par : Fondation Heinrich Böll  
Afrique du Nord - RABAT  
Dr. Dorothea Rischewski  
Auteur : Dr. Meriem Houzir  
Imprimerie et design : Grapho pub (Juin 2017)

